

EXTRAIT N° DEL2026_25

**du Registre des Délibérations du Conseil
municipal**

CONSEIL D'INSTALLATION DU 22 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire, Maire sortant, le dix-huit mars deux mil vingt-six et sous la présidence de Cécile ZAMMIT-POPESCU, Maire.

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Stéphanie PRIGENT, Christophe DEMESSINE, Christine NUNES-MANSO, David DENIS, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Patricia ALBONETTI, Denis GASCHET, Myriam EL BAI, Gwenaël PERONNET, Florence QUILLET, Mourad BOUKDIR, Nataïl DA SILVA, Eric AZABOU, Laurence COURMARCEL, Rabah DRISSI, Mathilde VIGIER-LATOUR, Axel DUTHE, Leïla GOBET, Cyrille LESAGE, Aline RENE, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Lionel RABAUD, Pauline WALTREGNY, Benoît VINET, Cédric BRIOLAIS.

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).
Le nombre de présents est de 29 et le nombre de votants 29.
Axel DUTHE est désigné en qualité de secrétaire.

**OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉTABLISSEMENTS
POUR HANDICAPÉS DU VAL DE SEINE (SIEHVS)**

Vu l'article L. 5212-6 et L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales qui appelle le Conseil municipal à élire des délégués à la majorité absolue au sein des syndicats,

Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal des Etablissements pour les Handicapés du Val de Seine (SIEHVS) appelant le Conseil municipal à élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, chargés de représenter la commune au sein de ce syndicat,

Considérant que seul « Agir pour Meulan-en-Yvelines » propose une liste de délégués,

Le Maire, ayant présenté le rapport, propose que cette délibération soit votée à main levée,

Le Conseil municipal ayant accepté à l'unanimité de voter à main levée, à 23 voix pour, 5 abstentions (Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Lionel RABAUD, Pauline WALTREGNY et Benoît VINET) et 1 voix contre (Cédric BRIOLAIS) :

- **DESIGNE** en qualité de membres du Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine :
 - Stéphanie PRIGENT, Cyrille LESAGE, membres titulaires,
 - Mourad BOUKDIR, Eric AZABOU, membres suppléants.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 22 mars 2026,

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 078-217804012-20260322-DEL2026_25-DE

